

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE TGI

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
Vu la proposition du directeur de l'institut universitaire de technologie (IUT) d'Annecy

ARRÊTE N°2023-456

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **LICENCE PROFESSIONNELLE Transactions et Gestion Immobilière**

pour la **validation du diplôme LICENCE PROFESSIONNELLE Transactions et Gestion Immobilière** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR)
Président ➤ Stéphane TICHADOU	PRAG
Vice-président ➤ Eric WEISS	PRAG, responsable pédagogique
Membres ➤ Margot DYEN ➤ Valérie COLLIS ➤ Bertrand CARTERON	MCF Professionnel – coordinatrice de la formation - chambre de commerce 74 Professionnel – DG de Carteron expertises immobilières

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'IUT d'Annecy sur le site universitaire d'Annecy le Vieux (Scolarité hall principal).

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et directeur de l'IUT d'Annecy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Annecy, le 9 février 2024



Stéphane Tichadou
 Directeur de l'IUT d'Annecy
 « pour le président et par
 délégation »

Ampliation aux membres du jury d'examens